

**SNBM
SYNDICAT DES BASSINS DU NÉGRON ET DU SAINT-MEXME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 27 novembre 2018**

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 17
Date de convocation : 13 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au Pôle communautaire de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, sous la présidence de Monsieur Vincent Naulet.

Avoine :	M. REMMERIE
Beaumont-en-Véron	M. NAULET
Candes-Saint-Martin	
Chinon	M. GUILLARD
Cinçais	M. PIQUIER
Couziers	
Cravant	
La-Roche-Clermault	
Lerné	M. De SOYRES
Marcay	M. TURQUOIS
Rivière	M. PAVY
Saint-Benoît-la-Forêt	M. AUPETIT
Saint-Germain-sur-Vienne	M. GROSBOIS
Savigny-en-Véron	M. MUREAU
Seuilly	M. MARTIN
Thizay	M. PAGE
Basses	M. HUBERT
Beuxes	M. ROBERT
Bourmand	M. FRADIN A.
Chalais	
La Roche-Rigault	
Loudun	M. VIVIER
Messemé	
Roiffé	
Saix	
Sammarçolles	M. MALÉCOT
Vézieres	



Étaient excusés :

M. SYLVESTRE, M. BAUDRY, Mme FRANCOIS, M. DURAND

Délibération 2018_24_Demande de Subventions animation et actions 2019.

Vincent NAULET, Président du SBNM, rappelle les informations concernant le programme 2019-2021 de travaux du marais de Taligny et le débat d'orientation budgétaire (virement à la section investissement) des conseils syndicaux des 13/04/2018 et 27/04/2018.

Le Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) est engagé dans plusieurs actions :

- Animation 2019 (chargé de missions, agent administratif et stagiaire).
- Travaux d'hydraulique, milieux aquatiques et humides au titre de la GEMAPI dans le cadre des plans de gestion du Marais de Taligny – Réserve Naturelle Régionale et Espace Naturel Sensible.
- Préparation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Syndicat 2019/2020-2025/2026.
- Suivi qualité et quantité des ressources.

Poste de coût	Estimation des coûts	Détail des coûts
Animation 2019 (chargé de missions, agent administratif et stagiaire)	76 000 €	Voir annexe 1.1
Travaux d'hydraulique au titre de la GEMAPI des plans de gestion du Marais de Taligny – Réserve Naturelle Régionale et Espace Naturel Sensible.	265 000 €	Voir annexe 1.2
Préparation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Syndicat 2019/2020-2025-2026. Dossiers réglementaires et procédures	25 000 €	-
Suivi qualité et quantité des ressources.	7 000 €	-
Divers et imprévus	10 000 €	-
TOTAL PREVISIONNEL	383 000 €	-

Les demandes d'aides seront déposées avant tout engagement juridique tel que la signature d'un marché ou d'un bon de commande, ou le début d'exécution de l'opération qui ne pourra intervenir qu'après réception du courrier des financeurs l'autorisant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des voix :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre, le Conseil Départemental d'Indre et Loire, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Vienne,
- **S'ENGAGE** à financer la part non couverte par les subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ces demandes de subventions, et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le lancement des travaux relatifs au programme d'actions 2019.

Certifié exécutoire, compte tenu
- de l'envoi en Sous-Préfecture le :
- de la publication le : 23.11.2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent NAULET

